



CTSD 2nd degré du 13 février 2020 : compte-rendu

Cette année, le CTSD 2nd degré s'est tenu dans un contexte compliqué. L'actualité chargée entre la réforme des retraites, les réformes de la fonction publique, les réformes Blanquer du Bac et du Lycée et la nouvelle baisse de la DHG pour notre département ! L'atmosphère de travail dans les collèges du Puy-de-Dôme est des plus moroses. En témoignent le nombre important de motions votées dans les CA des collèges et surtout le nombre d'audiences demandées par les personnels auprès de l'IA pour continuer à essayer de travailler dans des conditions correctes pour nos élèves comme pour les personnels.

Un vœu a été proposé concernant la répression syndicale dans notre département, vœu voté à l'unanimité par toutes les organisations syndicales.

Le **contexte global** de notre département prévu pour la rentrée 2020 est de 23298 élèves (167 de moins que l'an dernier sans tenir compte des effectifs upe2a) répartis dans 888 divisions (5 de moins que l'an dernier). La dotation globale est en baisse de près de 299h. Le H/E prévu de 1,19 est en baisse et par conséquent, le E/D encore en forte hausse à 26,24 élèves par classe. Malheureusement, avec ce H/E prévu, il sera impossible de répondre aux demandes des personnels afin de maintenir une offre pédagogique à la hauteur des attentes des enseignants. 14 collèges sont actuellement ciblés par l'Inspection Académique et sous surveillance pour de futures réouvertures de division en juin, mais, pour l'instant, rien n'a bougé. A titre d'information, ce sont désormais 12 établissements sur 57 qui voient leur E/D entre 27 et 30 ! 11 collèges ont du coup un H/E très bas entre 1,05 et 1,08 ce qui rend impossible la mise en place de dispositifs types dédoublements par exemple alors que les classes seront extrêmement chargées.

Sur les différentes remontées concernant le calcul des DHG et l'harmonisation de son calcul, le DASEN a évoqué la nécessité d'un « double regard » visant à limiter les disparités dont nous avons fait état dans notre déclaration (petit collège avec gros effectifs par division mais peu de classe donc aura une marge d'autonomie trop faible) en veillant à une dotation de structure et une dotation liée au H/E, mais ceci ne sera pas pris en compte cette année. Après la présentation générale des règles de répartition et la gestion des différentes enveloppes de dotation ont été rappelées : à titre d'exemple, le DASEN n'a plus la main sur les CHA (CHAM, CHAT) et l'enveloppe dédiée à l'école inclusive est gérée au Rectorat.

La FSU a dénoncé le fait que certains collèges tiennent les **CA avant le CTSD** voire ne tiennent pas du tout de CA. Le DASEN a répondu que la répartition de la DHG doit répondre à une problématique d'établissement compte tenu des élèves et de leurs besoins afin de mettre les moyens sur tel ou tel niveau. Et de fait que les Commissions Permanentes et les CA permettent une prise de connaissance des éléments de la DHG dans chaque collège.

La FSU a également dénoncé le nombre important de collèges dans lesquels le ratio **HP/HSA est en forte augmentation** ce qui rend parfois impossible la répartition de toutes

les HSA suite au décret de la 2^{ème} HSA obligatoire de l'an dernier. Ces répartitions créent par ailleurs de fortes tensions dans les équipes.

Le SNES-FSU est intervenu sur chaque établissement pour lequel nous avons eu connaissances d'éléments à souligner sans toutefois obtenir d'évolution dans les dotations de la part de l'IA.

Concernant les établissements dont les **prévisions d'effectifs notamment en 6^{ème} semblent sous-évaluées** par l'IA, la FSU a appuyé chaque établissement et la réponse du DASEN a été d'attendre les ajustements de juin pour ne pas prendre le risque d'ouvrir une division sans l'effectif d'élèves correspondant. Les réponses ont été les mêmes dans le calcul des montées de cohortes qui semblent passer juste en dessous du seuil.

Concernant l'attribution d'une dotation pour chaque **section sportive** comme c'était le cas jusqu'alors, le DASEN a été formel, des heures ne seront pas attribuées, elles doivent être prises sur l'autonomie des établissements. Une fois encore le SNES-FSU a dénoncé la mise en concurrence des disciplines et des dédoublements que les DHG ne permettent pas d'abonder dans leur totalité. Il est à souligner que ce seront presque 4 ETP qui ne seront pas abondés à la rentrée 2020 sur l'ensemble du département. A cela vont s'ajouter les 3ETP qui ne seront pas financés spécifiquement pour les différentes **bi-langues** qui font la richesse de nos établissements et répondent à la demande d'ouverture culturelle dont nos élèves ont tant besoin, ce qui malheureusement, d'après les propos tenus par le DASEN lors de ce CTSD, ne semble plus la priorité de l'IA.

Les établissements ayant au moins 3 niveaux à **28/30 élèves** par classe ont été évoqués par le SNES-FSU et cette surcharge de travail n'est pas prise en compte par l'administration.

Concernant les **enfants du voyage**, la dotation 2020 est en baisse de 20h ! Nous n'avons cependant pas à ce jour les chiffres du nombre d'élèves ni leur évolution. Néanmoins, il y a fort à parier qu'ils soient également en hausse ! Un groupe de travail a été proposé par le DASEN sur cette question.

Concernant les **ULIS**, une structure sera ouverte à la rentrée 2020 à Murat Le Quaire en raison des besoins nécessaires sur cette partie du territoire du département. Par ailleurs, à titre d'information, une ULIS sera créée au Lycée Professionnel d'Issoire. Concernant l'école inclusive, les organisations syndicales ont demandé une adaptation des dotations qui prennent en compte cette particularité. En effet l'inclusion est compliquée dans les classes à 28 élèves ou dans les établissements avec un H/E très faible.

Un bilan des **Segpa** a également été dressé. La disparition d'une division à Ambert a été évoquée ainsi que la création d'un deuxième groupe à Pierre Mendès France à Riom.

Certains établissements ont été évoqués plus particulièrement comme par exemple le Collège **Gérard Philippe** sur lequel le rectorat dit porter une attention particulière. Le SNES-FSU a demandé si la visite votée en CHSCTD était programmée, elle aura lieu le 16 mars prochain. Les demandes particulières de cet établissement ont été relayées, un deuxième poste de CPE ne sera pas ouvert selon l'IA, un stagiaire est pour l'instant affecté. La vie scolaire est soutenue selon l'IA par une dotation de services civiques.

Les établissements du 63 sont en attente d'heures pour continuer à maintenir l'offre pédagogique en place jusqu'à présent. Malheureusement, rien n'a été proposé lors de ce CTSD par l'administration qui n'a d'ailleurs pas annoncé l'enveloppe restante d'heures

pour les ajustements de juin contrairement à l'an dernier. Ce silence risque certainement de ne pas apaiser les tensions relevées dans de nombreux collèges en ce début d'année.

Le compte rendu du ctsd du 29 janvier 2019 a été voté à l'unanimité.

Vote dissocié :

- DHG des collèges

Contre à l'unanimité

- Segpa

2 contre

8 abs

0 pour

Le Ctsd de repli aura lieu le 21 février à 14h

Document donné à titre d'information : Le document des **Lignes directrices** après le CTA

Ce document a fait réagir l'ensemble des organisations syndicales qui ont dénoncé la Loi de la fonction publique qui a supprimé les CAPA et le rôle des organisations syndicales comme garantes de l'équité de traitement lors de la mobilité des personnels.

Questions diverses

- Existe-t-il un seuil d'ouverture dans le puy de dôme ?

Pour l'IEN, Mr Dubien, le seuil des 30 est utilisé pour le calcul des dotations. Mais ce n'est pas un absolu, il peut y avoir des divisions à 31 par exemple !

- Quelle est la DHG de l'unité centre médical infantile de Romagnat ?

2 fermetures de poste feront des ouvertures ailleurs pour créer les 40 postes de remplacement auxquels l'IA s'est engagée dans le primaire. La DHG sera de 72HP comme l'an dernier avec environ 250 HSE.

- Serait-il possible qu'il n'y ait aucune trace dans les dossiers administratifs de collègues des courriers de menaces de sanctions concernant le 18 janvier dernier ?

La demande de retrait des pièces sera transmise au rectorat

- Quelles seront les dotations en IMP des collèges ?

Comme les IMP ne dépendent pas des structures, les chiffres seront connus plus tardivement.